



# PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

11 avril 2026

## Pays de la Loire

L'Assemblée générale ordinaire de Terre de Liens Pays de la Loire s'est tenue à la ferme Bio Avenir au lieu-dit La Fontaine à Spay (72). Elle a été ouverte à 9h45 et clôturée à 13h30.

Les convocations ont été adressées par voie postale et courriers électroniques le 10 mars 2026.

Les documents ont été mis en ligne entre le 30 mars et le 9 avril 2026.

### Cette assemblée générale a suivi l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité 2025
- Approbation des comptes 2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Utilisation de la réserve pour projet de l'entité
- Quitus au budget prévisionnel 2026
- Approbation du rapport d'orientations 2026
- Renouvellement du Conseil d'administration 2026

### Résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale s'est composée de 108 votant·es dont 58 par délégation de mandat.

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025** [\(en lien\)](#)

*Le rapport d'activité présenté témoigne d'une consolidation du nombre d'adhérent·es et de bénévoles, de 4 nouvelles acquisitions, 3 compléments, 6 nouvelles ou nouveaux fermier·es sur des fermes acquises antérieurement, 8 collectivités partenaires, participation à 10 projets alimentaires territoriaux. Les dons et le mécénat représentent 28 % des ressources. Depuis sa création, l'association a accompagné la préservation de plus de 1000 hectares à l'échelle de la région. Dans un contexte de relations difficiles avec un partenaire, l'association a reporté la création des fonctions prévues en 2025 (responsabilité administrative et financière, mécénat). L'ensemble du document est diffusé sous format papier et disponible sous format numérique sur le site Internet de l'association.*

Ce rapport est présenté aux votes.

#### **Vote du rapport d'activité, à main levée :**

**99 voix « POUR », 5 « ABSTENTION », 3 « CONTRE », 1 personne ne prend pas part au vote.**

**Le rapport d'activité 2025 est adopté.**

#### **RAPPORT FINANCIER 2025** [\(en lien\)](#)

*Après 4 années de hausse soutenue, le compte de résultat 2025 traduit une stabilité en charges et produits par rapport à 2024, avec des évolutions au sein des ressources (baisse des subventions, hausse des prestations et ressources liées à la générosité du public) et des charges inférieures au*

*prévisionnel présenté lors de l'Assemblée générale 2025, en raison du report des créations de fonctions « responsabilité administrative et financière » et « mécénat ». La trésorerie de l'association est saine, avec des variations saisonnières liées aux dons et adhésions notamment.*

Ce rapport est présenté aux votes.

**Vote du rapport financier, à main levée :**

**103 voix « POUR », 3 « ABSTENTION », 1 « CONTRE », 1 personne ne prend pas part au vote.**

**Les comptes 2025 sont approuvés.**

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025**

*Les co-trésoriers proposent d'affecter le résultat de l'exercice, de 20 128 €, au report à nouveau.*

Cette proposition est présentée aux votes.

**Vote de l'affectation du résultat, à main levée :**

**104 voix « POUR », 2 « ABSTENTION », 1 « CONTRE », 1 personne ne prend pas part au vote.**

**L'affectation du résultat financier 2025 proposée par le Conseil d'administration de Terre de Liens Pays de la Loire est adoptée.**

### **UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR PROJET DE L'ENTITÉ**

*En raison du report des créations de fonctions « mécénat » et « responsabilité administrative et financière », l'association n'a pas recours à la réserve pour l'exercice 2025.*

### **BUDGET PRÉVISIONNEL 2026**

*Le budget prévisionnel 2026 est marqué par l'arrêt complet de la subvention régionale. Plusieurs nouveaux projets (logement paysan avec la Fédération Terre de Liens, biodiversité et transmission avec l'unité de recherche BAGAP) occasionnent des ressources nouvelles. Les fonctions non créées en 2025 sont proposées au budget pour la fin d'année.*

Cette proposition est présentée aux votes.

**Quitus au CA sur le budget prévisionnel 2026, voté à main levée :**

**104 voix « POUR », 2 « ABSTENTION », 1 « CONTRE », 1 personne ne prend pas part au vote.**

**La motion est adoptée.**

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS 2026 [\(en lien\)](#)**

*Le rapport d'orientations est construit à partir du travail mené par le Conseil d'administration autour de la raison d'être de l'association. Parmi les objectifs principaux : la consolidation d'une relation de long terme avec les fermier-es, l'attention à la transmissibilité des unités acquises, la liberté de choix des porteur-euses de projet agricole, le souhait de construire une offre adaptée aux cédant-es et de rendre plus lisible l'engagement pour la biodiversité, la consolidation de l'implication bénévole dans les partenariats et la construction d'une réflexion sur les nouveaux partenariats locaux après les municipales, la structuration de la vie bénévole, la sécurisation des*

*ressources, l'attachement à la qualité des relations humaines au sein d'une association dont le CA a vocation à se renouveler, l'implication active dans la stratégie du mouvement national.*

Ce rapport est présenté aux votes.

**Vote du rapport d'orientations 2026, à main levée :**

**106 voix « POUR », 2 « ABSTENTION », 0 « CONTRE »**

**Le rapport d'orientations 2026 est adopté.**

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024**

*Les mandats de Denis Rabiller, Bertrand Tremblay et Patrick You arrivent à échéance. Gilles Roussillat, Gérard Moreau et Jacques Thierry de Ville d'Avray souhaitent mettre un terme à leur mandat à cette Assemblée générale.*

*L'association a adressé un appel à candidatures à l'ensemble des adhérents à jour de cotisation au mois de février 2026. Les candidatures réceptionnées par le Conseil d'administration sont les suivantes :*

---

### **Candidatures membres titulaires du CA (avec droit de vote, mandat de 3 ans)**

- CADOT Patricia (44)
- MARAIS Richard (49)
- SIMON Bertrand (44)
- TAILLECOURS Philippe (85)

### **Candidature membres invité-es du CA (sans droit de vote, mandat d'un an)**

- MESSAGER Pierre (53)
- REBULARD-LUZU Charlotte (53)
- ROGER Barthélémy (44)
- TREMBLAY Bertrand (44)

**Les personnes candidates présentent leur profession de foi à l'Assemblée.**

**Une candidature est présentée en séance pour un mandat de titulaire, et ajoutée de manière manuscrite aux bulletins :**

- BODINEAU Jacques (49)

**Élection des membres du Conseil d'administration, à bulletin secret :**

100 bulletins dépouillés. 0 bulletin nul.

### **Membres titulaires :**

- CADOT Patricia (92 voix)
- MARAIS Richard (100 voix)
- SIMON Bertrand (86 voix)
- TAILLECOURS Philippe (98 voix)
- BODINEAU Jacques (96 voix)

### **Membres invités :**

- MESSAGER Pierre (100 voix)
- REBULARD-LUZU Charlotte (100 voix)
- ROGER Barthélémy (100 voix)
- TREMBLAY Bertrand (100 voix)

> Voici la composition complète des membres titulaires du Conseil d'administration 2026 :


**Membres titulaires :**


BASTARD Christian (44)  
BODINEAU Jacques (49)  
CADOT Patricia (44)  
GUIST'HAU Elisabeth (44)  
JALABER Didier (44)  
JAMET Nadine (49)  
MARAIS Richard (49)  
PONTON Nelly (72)  
SIMON Bertrand (44)  
TAILLECOURS Philippe (85)

**Membres invité-es :**

MESSAGER Pierre (53)  
REBULARD-LUZU Charlotte (53)  
ROGER Barthélémy (44)  
TREMBLAY Bertrand (44)

Pour le Conseil d'administration de Terre de Liens Pays de la Loire  
Christian Bastard et Elisabeth Guist'hau, co-présidents

  
BASTARD Christian





Pays de  
la Loire

# PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 1ère convocation - 11 avril 2026

L'Assemblée générale extraordinaire de Terre de Liens Pays de la Loire s'est tenue à la ferme Bio Avenir au lieu-dit La Fontaine à Spay (72). Elle a été convoquée à 12h.

Les convocations ont été adressées par voie postale et courriers électroniques le 10 mars 2025. Les documents ont été mis en ligne le 6 avril 2025.

**Cette assemblée générale extraordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :**

- Approbation des modifications des statuts de l'association Terre de Liens Pays de la Loire

L'association compte **766 membres disposant du droit de vote** (personnes adhérentes en 2025 et/ou personnes adhérentes en 2026 à la date de la convocation)

Le 11 avril 2026 à 12h, le nombre de personnes présentes ou représentées disposant du droit de vote est le suivant :

50 personnes présentes

58 personnes représentées.

Les statuts prévoient : « l'assemblée générale extraordinaire se réunit valablement si le tiers au moins des membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint sur première convocation, l'assemblée peut être convoquée une seconde fois, avec le même ordre du jour. Lors de cette seconde assemblée, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions collectives extraordinaires sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés ».

Un tiers de **766 = 255**

**Le quorum n'est pas réuni.**

**Pour la seconde convocation, la date du 13 mai à 18 heures est proposée.**

**Les modalités de la réunion seront les suivantes :**

- en visioconférence
- vote électronique par l'outil Balotilo

Pour le Conseil d'administration de Terre de Liens Pays de la Loire  
Christian Bastard et Elisabeth Guist'hau, co-présidents



BASTARD e Guist'hau

